

Rôle(s) des activités d'élevage dans la régulation des usages de la montagne corse

- *Le cas de la charte des estives du Comité de massif* -

Jean Michel Sorba et Jean Paul Dubeuf

Nous positionnons notre contribution scientifique dans les items suivants :

- Les espaces communaux de montagne : usages hérités et nouvelle gouvernance face aux évolutions contemporaines (majeure).
- Politiques agricoles en montagne : enjeux fonciers, enjeux collectifs (mineure).

La loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne de 2016 accorde à la Corse un statut « d'île-montagne », permettant d'envisager de nouvelles dispositions pour prendre en compte les contraintes spécifiques de l'île. Les instances politiques régionales souhaitent d'abord en favorisant l'aménagement des territoires de montagne, infléchir une littoralisation sans frein des activités et de la démographie au moyen de nouvelles ressources réglementaires et financières. L'enjeu régional est de taille, puisque le territoire montagnard couvre la quasi-totalité de la propriété foncière des communes. Par ailleurs, l'absence d'un réel encadrement réglementaire conduit en effet à une diversité d'usages des montagnes non régulées, génératrice de conflits et à mettre en concurrence des activités de production, de service et de loisir lesquelles sont quelquefois confrontées à des visées spéculatives notamment immobilières.

Dans ce contexte, l'utilisation pastorale des estives ne peut être éludée par les décideurs tant sa place historique dans la construction de l'identité régionale est forte.

Prenant pour cadre cette nouvelle dynamique, la communication interroge la place et les rôles des activités d'élevage dans la nouvelle configuration de gestion des montagnes corses. La question est souvent posée du seul point de vue des ressources pastorales des milieux montagnards et dans les termes d'un « métier à préserver » au « nom de la tradition ». L'élevage devient dès lors une activité aux côtés d'autres tirant ses forces d'une attractivité qui est par ailleurs aujourd'hui en perte de vitesse (diminution de la pratique de la transhumance, de la fréquentation et de la transformation en estive, fermeture des milieux etc.). Sans dénier l'importance économique, professionnelle et culturelle de la transhumance, l'article invite à retourner la question en interrogeant par quels mécanismes, l'organisation des activités d'élevage peut enclencher et structurer les usages de la montagne. Nous posons que l'emprise spatiale des activités d'élevage sur l'espace montagnard pourra être sans équivalent relativement aux autres activités humaines si elle s'insère dans une démarche plus large de re conception innovante des systèmes d'élevage et de leur organisation à l'échelle de l'île et qui réponde aux attentes des éleveurs de demain. La réflexion incline, à forger un rôle et une position à la fois active et fédératrice au sein d'une gouvernance et d'une conception réglementaire (autour des communs) qui restent dans le cas corse largement à construire.

C'est ainsi qu'un projet d'élaboration d'une charte des usages de la montagne a vu le jour au sein du comité de massif. L'objectif est de doter la montagne corse d'un cadre d'engagement visant à corriger et prévenir les conflits d'usage et des dynamiques régressives des espaces montagnards.

Nous nous appuyons sur l'expérience de recherche partenariale originale conduite au sein de la commission estive créée dès l'installation du comité de massif en vue d'élaborer cette charte. Le cours d'action que nous présentons expose les objectifs, les promesses mais aussi les obstacles techniques, institutionnels et réglementaires rencontrés dans l'élaboration de la charte et de ses règlements.

